

**PROPOSITION MODIFIEE DE DECISION DU CONSEIL ARRETANT UN PROGRAMME SPECIFIQUE DE RECHERCHE, DE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET DE DEMONSTRATION A METTRE EN ŒUVRE AU MOYEN D' ACTIONS DIRECTES PAR LE CENTRE COMMUN DE RECHERCHE (2002-2006).**

**Rapport présenté par Yves PIETRASANTA  
En séance plénière du Parlement Européen à Strasbourg  
Le mardi 11 juin 2002**

---

Dans le 6ème programme cadre, le CCR recentrera ses activités afin de renforcer son organisation et de participer utilement à l'Espace européen de la recherche (EER).

Le programme de travail proposé pour le CCR comporte trois caractéristiques:

- 1) Concentration
- 2) Ouverture et mise en réseau
- 3) Approche «client».

À cette fin, le CCR a recentré ses activités non nucléaires dans deux domaines fondamentaux, soutenus par des compétences verticales :

- alimentation, produits chimiques et santé
- environnement et développement durable

Celles-ci seront complétées par des activités horizontales:

- prospective technologique
- matériaux de référence et méthode de mesures
- sécurité publique et lutte anti-fraude.

Le Budget de ce programme est composé par :

Alimentation, produits chimiques et santé	212.0 Meuro
Environnement et développement durable	286.0 Meuro
Activités horizontales	262.0 Meuro
Total	760.0 Meuro

La nouvelle stratégie adoptée par le CCR et la restructuration de ses services s'inspirent d'un rapport publié l'an dernier par un groupe de haut niveau présidé par Étienne Davignon. Ces changements visent à mieux adapter le CCR aux besoins des décideurs politiques et de ses utilisateurs privilégiés, Conseil, Directions Générales de la Commission et Parlement.

Le CCR va aussi jouer un rôle d'impulsion dans l'EER et le 6ème Programme-cadre. Son action portera sur la mise en place d'un système communautaire permettant d'harmoniser les mesures et sur la participation aux réseaux européens et mondiaux. Il sera un acteur très présent au fur et à mesure de la réalisation du 6ème Programme-cadre tant en ce qui concerne sa **participation aux réseaux d'excellence** qu'aux projets intégrés. Il pourra contribuer activement au développement de la nouvelle citoyenneté européenne en fournissant une base commune de connaissances pour les références scientifiques et technologiques, et en facilitant le dialogue entre scientifiques et décideurs. Il doit aider également à la mise en œuvre "opérationnelle" des nouveaux outils y compris de « l'échelle à l'excellence » dans ses domaines de compétences et dans l'intégration de la recherche au développement local.

Dans certaines thématiques, les propositions de CCR paraissent indispensables pour **préciser les appels d'offre** qui pourront être faits, par exemple dans le secteur du **développement durable**. Dans ce secteur se trouvent toutes les questions sur les écosystèmes, par exemple le CCR a travaillé pendant plus d'un an et demi sur la définition des critères des Ecosites et contribuera à la mise en place d'un réseau européen. Également dans les questions concernant la sécurité alimentaire, la mise en place d'un système de référence et de normalisation, la protection de la vie privée dans les TIC.

**Le CCR doit être valorisé dans le sens du conseil aux politiques européennes. Il améliore la mise en réseau et la coopération avec les institutions publiques et privées des États membres. Il met également au point un plan de développement des ressources humaines et de la mobilité, notamment en formant de jeunes scientifiques et en organisant des échanges avec les instituts de recherche nationaux.**

Il ne s'agit pas d'en faire un centre de recherche concurrent sur des thèmes scientifiques tels qu'ils existent dans plusieurs États européens, mais il doit permettre d'assurer un lien entre ces centres au niveau de l'application des résultats pour la réalisation de directives européennes, tout comme la Commission doit pouvoir s'adresser à lui en vue d'une réponse la plus rapide possible. Il faut donc qu'il y ait des équipes capables de s'adapter facilement à la demande et de réagir immédiatement. Pour cela, elles doivent toujours bénéficier de la connaissance sur les sujets retenus et rester au courant de la recherche en amont, voire d'en effectuer une

partie complémentaire lorsque celle-ci n'est pas couverte par les instituts nationaux. Il a un rôle important pour l'élargissement aux pays candidats à l'accession, ainsi qu'aux pays de la région Méditerranéenne et ceux concernés par la coopération internationale (programmes MEDA et TACIS).

N'oublions pas également l'intérêt du CCR comme médiateur dans le secteur des risques (exposition aux risques, évaluation des impacts, réparation, problèmes de sécurité nucléaire et déchets ...) en synergie avec les programmes EUR-OPA Risques Majeurs.

L'action du CCR doit se développer dans la mise en place opérationnelle de projets concrets concernant les économies d'énergie notamment dans le bâtiment et les énergies renouvelables. Il ne doit pas se cantonner seulement aux recherches sur l'énergie photovoltaïque mais favoriser des projets de démonstration dans d'autres domaines comme l'éolien. Le CCR pourrait également suivre l'évaluation de la mise en place des piles à combustibles.

Vu la popularité croissante des aliments issus de l'agriculture biologique et de production du terroir, le CCR développera des méthodes pour en assurer l'authenticité et la qualité. Il étudiera aussi l'optimisation de leur impact sur l'environnement et sur le développement local.

**Afin de pouvoir guider au mieux et éventuellement réorienter certaines études en fonction de l'évolution politique sur le plan scientifique, je pense qu'il serait souhaitable qu'un Comité de Suivi soit mis en place en relation avec le Parlement qui serait ainsi au courant plus régulièrement de ces activités et permettrait à des échanges fructueux de continuer à se développer.**

En conclusion, les grands objectifs du CCR seront donc de rester proche de ses "utilisateurs" que sont le PE et la Commission; de développer son rôle de centre d'excellence reconnu sur des enjeux de sécurité, de santé et d'environnement, et de développer ses activités d'animateur de réseaux de recherche. Ainsi, le CCR réussira le pari de sa réforme et justifiera sa position unique au sein des services de la Commission européenne.

---